



SHELTER CLUSTER
Coordonne le secteur abri



CCCM CLUSTER
Appuie les communautés déplacées

Termes de référence Comité d'orientation stratégique (COS) Tchad

1. Introduction

Lors de la réunion du Cluster CCCM/Abris/AME organisée à N'Djamena le 14 mai 2018, les membres du Cluster ont décidé de créer un Comité d'Orientation Stratégique (COS). Le COS représente un organe technique au sein du Cluster et est impliqué dans les réflexions techniques et les décisions stratégiques du secteur.

2. Objectifs du Comité d'orientation stratégique

Le Comité d'orientation stratégique (COS) guide le travail des acteurs du secteur CCCM/Abris/AME au Tchad. Le COS est composé d'organisations clefs du secteur CCCM et des Abris/AME et il guide le Cluster et ses membres de manière consultative.

3. Principes & Méthode de travail

Le COS se réunit *a minima* une fois par an à l'appel du Coordinateur du Cluster. Des meetings *ad hoc* peuvent aussi se produire à la demande du coordinateur du Cluster ou de tout membre du COS. Le Coordinateur du Cluster convoque la réunion et l'organise si le *quorum* est réuni (Soit 5 membres du COS).

Les réunions du COS se tiennent selon la règle de « Chatham House », ce qui signifie que les commentaires sont incorporés dans les minutes sans être pour autant attribuables à aucune des organisations présentes en particulier.

Tous les documents nécessaires sont envoyés aux membres du COS avant la réunion. Tous les documents générés ou approuvés par le COS sont postés sur le site du Cluster : <https://www.sheltercluster.org/response/chad> ; et distribués à tous les partenaires du Cluster.

Hors des réunions, des échanges peuvent se produire sur un sujet particulier par voie électronique, entre les membres du COS, ou de façon bilatérale en fonction des sujets. Les membres du Cluster peuvent soulever une question auprès du COS en informant le Coordinateur du Cluster. Après consultation des membres, s'il est accordé que cette question relève de l'attention du COS, le COS déterminera les meilleures mesures à prendre.

4. Rôle du Comité d'orientation stratégique (COS)

4.1. Rôle stratégique

Le COS conseille et valide la Stratégie du Cluster CCCM/Abris/AME au Tchad, ceci inclut la mise à jour de la Grille stratégique opérationnelle. La révision de la stratégie du Cluster se fait une fois par an, ou de façon *ad hoc* si les circonstances l'exigent.

4.3. Rôle de coordination

Le COS améliore et renforce l'ensemble de la structure, les capacités et l'efficacité du Cluster CCCM/Abris/AME au niveau national et régional par ses conseils, avis, et propositions.

www.sheltercluster.org/response/chad

5. Composition du Comité d'orientation stratégique (COS)

Le COS est limité à 8 organisations avec un représentant par organisation.

Le COS est constitué des organisations suivantes :

- Un représentant du gouvernement tchadien - CNARR
- Le Coordinateur du Cluster Abris/CCCM ou toute autre personne nommée par lui
- Un représentant du HCR en tant qu'agence leader du Cluster
- Un représentant de l'OIM en tant qu'agence Co-leader du Cluster
- Un représentant d'une agence des Nations-Unies - UNICEF
- Un représentant d'une ONG internationale - ACTED
- Un représentant d'une ONG nationale – IHCAD International
- Un représentant du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge - CRT

Peuvent participer à des réunions du COS :

En tant que membres observateurs : CICR / MSF / Coordinateur Cluster Protection / UNOCHA / Un représentant des bailleurs de fond.

Toute organisation invitée ou dont l'invitation est soumise aux membres du COS.

Sélection des membres du COS

Le mandat des membres COS se fait pour une période d'une année renouvelable.

La sélection des membres du COS se fait sur la base du volontariat et selon un consensus établi en une réunion plénière des partenaires Cluster. Chaque organisation nommera un membre du COS et une personne suppléante. Dans le cas où un consensus n'a pu être trouvé, le Coordinateur du Cluster organisera un processus de sélection et proposera des critères tels que : expertise technique, engagement vis à vis du Cluster (participation aux réunions, échange d'information, appui donné à la coordination).

Les TDR du COS seront revus à la demande du Coordinateur du Cluster ou de tout autre membre du COS. Cette demande devra être validée par les membres du Cluster en réunion de coordination.

N'Djamena, le 25 juin 2018

www.sheltercluster.org/response/chad

www.sheltercluster.org/response/chad